# Critères d’identification des collaborateurs autorisés à accéder au DEP

Dans le cadre des directives contractuelles nous étant applicables en tant que membre de la CR DEP NE et au regard des données sensibles contenues dans le DEP, nous nous assurons que chaque collaborateur ayant accès à Mon Dossier Santé répondent aux critères suivants :

* Dispose d’un titre reconnu en Suisse de professionnel (médecin, infirmier) ou d’auxiliaire de santé (assistante médicale, etc.)
* Dispose d’une autorisation d’exercer octroyée par le canton de Neuchâtel
* Dispose d’un numéro GLN
* A suivi la formation destinée aux professionnels dispensée par nos soins ou la SP DEP NE. Une attestation de formation a été délivrée à la fin de celle-ci.
* A pris connaissance et signé l’annexe 1 des « CGU Mon Dossier Santé (Institutions) »
* Autres (à détailler ou supprimer)

De plus :

* Nous tenons à jour une liste regroupant tous nos utilisateurs du DEP
* Conformément à nos processus d’entrée, de gestion et de sortie de personnel, nous informons[[1]](#footnote-1) immédiatement la CR DEP NE de toute modification des droits d’accès de nos collaborateurs, en particulier la suppression de ceux-ci
* Nous informons[[2]](#footnote-2) la CR DEP NE dans un délai de 5 jours ouvrables de toute modification des données personnelles de nos collaborateurs, comme p. ex. un changement de nom
* Autres (à détailler ou supprimer)

## Validation

Ces critères ont été validés par :

Prénom, Nom :

Fonction :

Lieu et date :

Signature :

1. Par e-mail, à l’adresse info@mondossiersante.ch [↑](#footnote-ref-1)
2. « Annonces relatives aux utilisateurs DEP » (<https://www.mondossiersante.ch/prestataires-de-soins/documents>) [↑](#footnote-ref-2)